



Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Présentation des budgets 2026

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Table des matières

- Introduction3**
- Présentation du budget principal 20264**
- 1. La section de fonctionnement5**
 - 1.1. Les recettes réelles de fonctionnement6**
 - 1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement14**
- 2. La section d’investissement.....17**
 - 2.1. Les recettes réelles d’investissement.....18**
 - 2.2. Les dépenses réelles d’investissement.....20**
- Focus sur les budgets annexes.....24**
 - 1. Budget annexe déchets24
 - 2. Budget annexe eau potable26
 - 3. Budget annexe assainissement26
 - 4. Budget annexe parcs d’activité économique27
 - 5. Budget annexe Crématorium.....27

Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifiée à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation, retraçant les informations financières essentielles du budget principal, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Conformément à ce même article qui renvoie à l'article L. 5211-36 du CGCT « *sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public.

Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à revenir sur les éléments suivants :

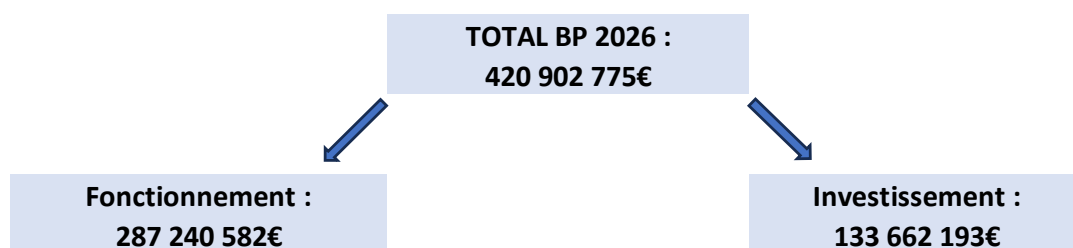
- La synthèse de la préparation budgétaire et des arbitrages opérés afin de présenter les budgets 2026 ;
- La présentation du budget principal 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement sans intégration des résultats de l'exercice en cours, non encore connus ;
- Le détail des principaux projets portés par la Communauté urbaine ;
- Les budgets annexes :
 - parcs d'activité économique ;
 - assainissement ;
 - eau ;
 - déchets ;
 - crematorium.

Les orientations budgétaires qui ont présidé à la réalisation du présent rapport ont été évoquées et débattues dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui a été présenté le 27 novembre 2025 en Conseil communautaire. Les budgets présentés découlent donc du ROB.

Enfin, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, le rapport du budget est communiqué aux membres du conseil communautaire 12 jours au moins avant l'ouverture de la séance consacrée à l'examen du budget.

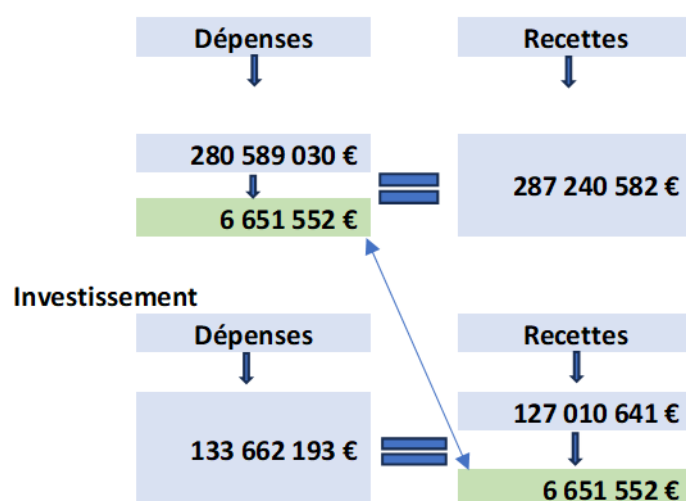
Présentation du budget principal 2026

- Vision globale du budget primitif 2026 :



- Equilibre des grandes masses du budget primitif 2026 présente un dégagement de 6 651 552€ de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement :

Fonctionnement



Les mouvements budgétaires se composent de deux catégories d'opérations :

- Les opérations réelles entraînent un flux financier effectif soit un encaissement pour une recette ou un décaissement pour une dépense ;
- Les opérations d'ordre sont purement comptables. Elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie et se neutralisent budgétairement.

L'ensemble des comparaisons sera effectué entre le budget primitif 2025 et le budget prévisionnel 2026.

1. La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement					
	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	1 000 000 €	800 000 €	- 200 000 €	-20,0%
70	Produits de service	11 158 575 €	12 466 024 €	1 307 449 €	11,7%
73	Impôts et taxes	205 174 647 €	208 852 091 €	3 677 444 €	1,8%
74	Dotations, subventions	62 437 545 €	61 636 978 €	- 800 567 €	-1,3%
75	Autres produits	1 145 286 €	1 068 988 €	- 76 298 €	-6,7%
76	Produits financiers	100 000 €	100 000 €	- €	0,0%
77	Produits exceptionnels	500 000 €	500 000 €	- €	0,0%
78	Reprise sur provisions	1 370 000 €	1 370 000 €	- €	0,0%
042	Opération ordre entre sections	446 235 €	446 500 €	265 €	0,1%
Total recettes fonctionnement		283 332 289 €	287 240 582 €	3 908 293 €	1,4%

Dépenses de fonctionnement					
	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	69 041 417 €	68 204 189 €	- 837 228 €	-1,2%
012	Charges de personnel	61 307 385 €	62 611 000 €	1 303 615 €	2,1%
014	Atténuations de produits	82 040 000 €	86 338 000 €	4 298 000 €	5,2%
65	Autres charges	46 436 082 €	47 883 591 €	1 447 509 €	3,1%
66	Charges financières	1 938 511 €	1 950 000 €	11 489 €	0,6%
67	Charges exceptionnelles	500 000 €	500 000 €	- €	0,0%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	15 149 €	15 000 €	- 149 €	-1,0%
023	Virement à la section d'investissement	8 966 494 €	6 651 552 €	- 2 314 943 €	-25,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	13 087 250 €	13 087 250 €	0 €	0,0%
Total dépenses fonctionnement		283 332 289 €	287 240 582 €	3 908 293 €	1,4%

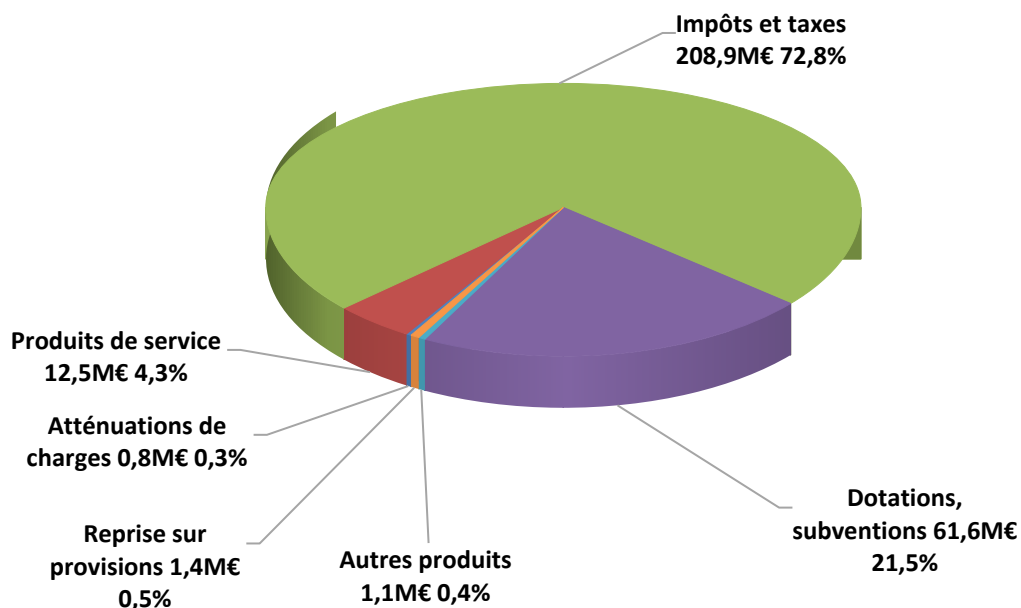
Le budget de fonctionnement 2026, équilibré à 287 240 582€, est réparti selon :

- Les recettes réelles pour un montant de 286 794 082€ ;
- Les recettes d'ordre pour un montant de 446 500€ équilibrées pour le même montant en dépenses d'ordre en investissement.
- Les dépenses réelles pour un montant de 267 501 780€ ;
- Les dépenses d'ordre, pour un montant de 19 738 802€, correspondent pour :
 - 6 651 552€ au virement à la section d'investissement ;
 - 13 087 250€ aux dotations aux amortissements.

Ces dépenses d'ordre s'équilibrent en recettes d'ordre en investissement pour les mêmes montants.

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

PRINCIPALES RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT



Recettes réelles de fonctionnement – évolution 2025-2026

- Chapitre 013 atténuation de charges :

BP 2025	BP 2026
1 000 000 €	800 000 €

Les atténuations de charge concernent les remboursements sur rémunération du personnel évalués à 0,8 M€ pour l'exercice 2026, soit 0,3% des recettes réelles de fonctionnement.

- Chapitre 70 produits de service

BP 2025	BP 2026
11 158 575 €	12 466 024 €

Ce chapitre cumule tous les produits en lien avec les activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers (billetterie, redevance d'occupation du domaine public, droits de stationnements). Il concerne également le remboursement des frais administratifs des budgets annexes vers le budget principal.

Estimés à 12,5 M€ en 2026, les produits de service représentent 4,3% des recettes réelles de fonctionnement.

- Chapitre 73 impôts et taxes

BP 2025	BP 2026
205 174 647 €	208 852 091 €

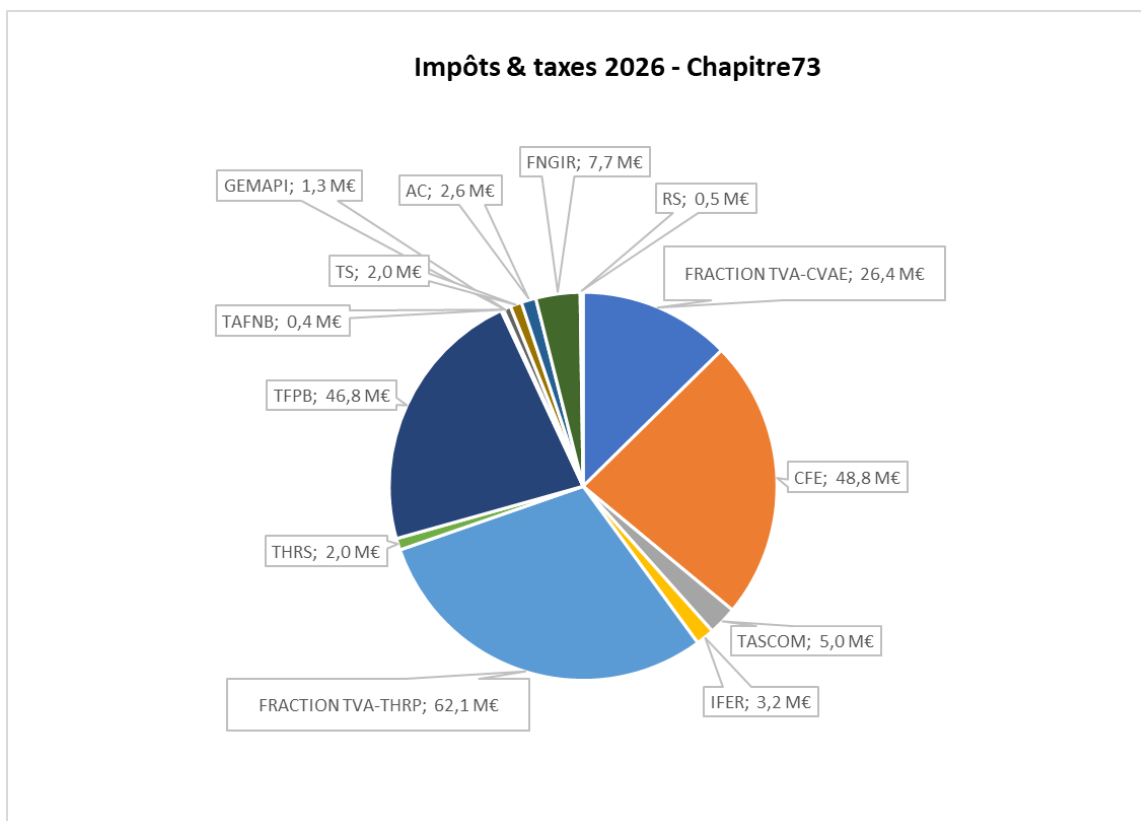
L'ensemble des recettes fiscales du chapitre 73, hors compensations, représente 73,2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2026, non consolidé, de la Communauté urbaine, avec un montant estimé à 208,9 M€ (hors fiscalité relative aux déchets) soit une augmentation de +3,6 M€.

La catégorie « **impôts et taxes** » est composée de :

- La fiscalité économique : fraction de TVA au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée, la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxes sur les Surfaces COMmerciales, et l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux ; ;
- La fiscalité des ménages : fraction de TVA au titre de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties (TFPB et TAFNB) ;
- La taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- La Taxe de séjour (TS) ;
- Les Attributions de Compensation (AC).

En raison de leur répartition, la fiscalité économique représente 40,2% de l'ensemble des produits fiscaux et la fiscalité ménages 53,3%.

Répartition du chapitre 73 « Impôts et taxes »



La fiscalité économique (97,7 M€, compensations CFE incluses)

En 2026, les recettes de fiscalité des entreprises sont estimées à 83,9 M€ auxquelles s'ajoutent l'allocation compensatrice de CFE de 13,8 M€, comptabilisée au chapitre des dotations (chapitre 74). Au total, la fiscalité économique est évaluée à 97,7 M€, soit une baisse de -1,3 M€ (-1,0%) par rapport à l'année 2025.

La fiscalité économique est composée des impôts et taxes suivants :

- Fraction de TVA au titre de la CVAE,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)

Produits de fiscalité économique attendus pour 2026 et comparaison avec les années antérieures

PRODUITS LIES A LA FISCALITE ECONOMIQUE	2023	2024	2025	2026	Ecart 26-25	Var°/2025 (%)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	43,0 M€	45,6 M€	46,9 M€	48,8 M€	1,9M€	4,0%
Rôles supplémentaires CFE**	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5M€	0,0 M€	0,0%
Allocation compensatrice CFE*	14,5 M€	16,0 M€	17,5 M€	13,8M€	-3,7M€	-21,1%
Sous-total CFE	58,0 M€	62,1 M€	64,9 M€	63,1 M€	-1,8 M€	-2,8%
Fraction de TVA - CVAE	25,8 M€	27,1 M€	26,8 M€	26,4 M€	-0,4 M€	-1,5%
Sous-total Contribution Economique Territoriale	83,8 M€	89,3 M€	91,7 M€	89,5 M€	-2,2 M€	-2,4%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	4,7 M€	5,0 M€	4,0 M€	5,0M€	1,0M€	25,0%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau (IFER)	3,0 M€	3,0 M€	3,0 M€	3,2M€	0,2M€	6,7%
Total produit impôts économiques	91,5M€	97,3M€	98,7M€	97,7M€	-1,3M€	-1,0%

La CFE (63,1 M€) et la fraction de TVA au titre de la CVAE (26,4M€), s'élèvent à 89,5 M€ et représentent 92% de la fiscalité économique. Autre point notable, ces deux taxes représentent 31,4 % des recettes de fonctionnement en 2026 (285,4 M€), proportion en baisse de 1,2% comparée à celle de l'année 2025.

La Communauté urbaine dispose ainsi d'un panier de taxes économiques pour financer ses actions avec la faculté de vote des taux uniquement pour celui de la CFE, représentant 64,6 % de ses produits. En effet, l'Etat fixe la tarification de la TASCOM et des IFER et attribue chaque année la fraction de TVA aux collectivités.

- Une hausse de la CFE de +1,9 M€ (+4%)

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est le seul impôt économique pour lequel les collectivités territoriales conservent un pouvoir de taux. Cet aspect explique sa stabilité et sa croissance continue, alignée sur la tendance de l'inflation.

La CFE est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux professionnels. Par conséquent, un ralentissement de l'activité économique n'a d'impact sur la CFE qu'en cas de fermeture d'établissements ou de changement de tranche de chiffres d'affaires des entreprises, soumises à la cotisation minimum.

Ainsi, la CFE étant assise sur la valeur locative des locaux, le produit attendu, après actualisation, s'élève à 48,8 M€, soit + 1,9 M€ (+4%).

- La fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE : une nouvelle variable d'ajustement du PLF 2026 avec le durcissement de l'écrêtement de la part dynamique

Les modalités de calcul de la compensation de la perte du produit de CVAE sous la forme de fraction de TVA permettent, à ce stade, d'estimer le montant retenu pour 2026 à 26,4M€.

L'écrêtement des fractions de TVA au titre de la CVAE prévoit que, le taux d'évolution de la TVA rétrocédée aux collectivités locales, soit minoré de l'inflation constatée sur l'année considérée.

Cette mesure se traduit par une réduction de la fraction de TVA, privée de sa part dynamique, de 0,4M€ (-1,5%).

- Une augmentation de la TASCOT estimée à 5 M€ pour 2026

Le montant de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOT) est déterminé par application, à la surface totale de vente au détail de l'établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au mètre carré.

La TASCOT est ainsi estimée à 5 M€ soit une augmentation de +1,0 M€.

- Les IFER estimés à 3,2 M€, en légère augmentation

Les IFER ont peu progressé, ne permettant pas de projeter une croissance significative de cette recette. C'est pourquoi, la recette attendue pour 2026 est fixée à 3,2 M€.

La fiscalité des ménages (111,8M€)

En 2026, les recettes de fiscalité ménages sont estimées à 111,8 M€ et augmentent de +0,8M€ (+0,8%). Elles représentent 50,1% de l'ensemble des recettes fiscales.

Produits de fiscalité des ménages attendus pour l'année 2026 et comparaison avec les années antérieures

	PRODUITS LIES A LA FISCALITE MENAGES	2023	2024	2025	2026	Ecart 26-25	Var*/2025
TAXE D'HABITATION	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	1,8 M€	1,9 M€	2,3 M€	2,0M€	-0,3 M€	-13,4%
	Fraction de TVA Compensation THRP - Réforme de la TH	63,4 M€	64,6 M€	61,9 M€	62,1M€	0,2 M€	0,4%
	Rôles supplémentaires TH	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
TAXE FONCIERE	TFPB	42,8 M€	44,5 M€	46,0 M€	46,8M€	0,8 M€	1,7%
	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB)	0,4 M€	0,4 M€	0,5 M€	0,4M€	0,0 M€	-0,4%
	Allocation compensatrice TFPB	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	0,4 M€	0,1 M€	44,3%
	Rôles complémentaires TFPB	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
	Rôles complémentaires TAFNB	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
	Rôles supplémentaires TAFNB	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
	Rôles supplémentaires TFPB	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-
	Total fiscalité ménages	108,4M€	111,4M€	111,0M€	111,8M€	0,8M€	0,8%

- La TFPB constitue la principale taxe ménage (16,3% des recettes de fonctionnement) dont le produit croît mécaniquement chaque année et pour laquelle la Communauté urbaine possède encore un pouvoir de taux

La TFPB garantit à la Communauté urbaine une recette stable dont le montant croît chaque année au minimum à hauteur de l'actualisation des valeurs locatives des locaux sur laquelle cette taxe est assise. Le montant de TFPB attendu pour 2026 s'élève à 46,8 M€ contre 46 M€ en 2025, soit une augmentation de +0,8 M€ (+1,7 %).

- En 2026, la fraction de TVA perçue au titre de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales (THRP) est une fois de plus une variable d'ajustement de l'Etat pour financer la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Le mécanisme de la fraction de TVA en compensation de la suppression de la THRP garantit une recette socle aux collectivités territoriales. Néanmoins, les années 2023 et 2024 ont démontré que la dépendance de cette nouvelle recette aux fluctuations de la TVA encaissée par l'Etat, et donc au contexte dynamique de l'économie, pouvait avoir pour conséquence de réviser à la baisse les recettes reversées aux collectivités territoriales.

Une spécificité supplémentaire du PLF2026 prévoit une sous-indexation de la dynamique de cette fiscalité en minorant le taux d'évolution de la TVA nationale du taux d'inflation.

Ainsi, pour 2026, la fraction de TVA-TH est attendue à 62,1 M€ contre 61,9 M€ en 2025, soit +0,2 M€ (+0,4 %).

- **Autres recettes de fiscalité**

Evolution de la taxe GEMAPI et de la TS de 2023 à 2026

	2023	2024	2025	2026	Ecart 26-25	Var°/2025
Taxe GEMAPI	1,3 M€	1,3 M€	1,3 M€	1,3 M€	0,0 M€	0,0%
Taxe de séjour	0,7 M€	1,0 M€	1,7 M€	2,0 M€	0,3 M€	17,6%

- **Les recettes liées à la Taxe de Séjour (TS) sont estimées à 2,0 M€ en 2026, soit une hausse de + 0,3 M€ (+17,6 %)**

La taxe de séjour, instituée en 2017 sur les hébergements touristiques, est réglée par le touriste ou le vacancier en sus de sa nuitée à l'hébergeur, qui la reverse ensuite à la Communauté urbaine.

Des délibérations successives ont modifié certains tarifs. De plus, des taxes additionnelles à la part communautaire, ont été successivement ajoutées aboutissant à la répartition du produit fiscal suivant :

- Taxe additionnelle régionale de 15 % au profit de la Société du Grand Paris ;
- Taxe additionnelle régionale de 200 % au profit d'Île-de-France Mobilités (IDFM) ;
- Taxe additionnelle départementale de 10 %.

- **La taxe relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est stable à hauteur de 1,3 M€**

Cette taxe correspond au montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dont la gestion a été déléguée au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine Ouest (SMSO).

Il s'agit d'une taxe affectée additionnelle aux taxes d'habitation, foncière et à la cotisation foncière des entreprises dont les taux sont calculés à partir du produit voté par le groupement.

A la suite du vote par le Conseil communautaire du montant de la taxe, la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines (DDFiP 78) détermine les taux additionnels à la TH, à la TFPB et à la CFE afin d'en obtenir une répartition homogène. La DDFiP reverse par la suite le montant collecté de taxe GEMAPI à la Communauté urbaine.

Au regard de la programmation des investissements prévus au titre de la compétence GEMAPI, le produit attendu de la taxe GEMAPI est maintenu en 2026 à 1,3 M€.

- Chapitre 74 dotations et participations

La DGF des EPCI est composée de :

- La Dotation d'Intercommunalité (DI) ;
- La Dotation de Compensation groupement de communes (DC).

L'enveloppe globale de la DGF est maintenue à périmètre constant mais non à périmètre courant.

Comme chaque année, la mise en œuvre de la péréquation verticale (augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine, de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation d'Intercommunalité) au sein de cette enveloppe normée, est financée en interne par une minoration de la dotation de compensation des EPCI contributeurs.

La Dotation de Compensation constitue donc clairement un paramètre d'ajustement de financement des dotations de péréquation au sein de la DGF.

La Dotation d'Intercommunalité progresse encore de +90M€, ce en cohérence avec la trajectoire annoncée auparavant. Néanmoins, le financement correspondant est réalisé au détriment de la Dotation de Compensation, la redistribution ayant lieu entre EPCI.

Ainsi, l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de +140 M€ et celle de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de +150 M€ sont financées à hauteur de 60% par la dotation de péréquation des EPCI.

Par ailleurs, le montant des gages restant à charge, minore une nouvelle fois les parts communale et intercommunale de la DC RTP (-130 M€ à l'échelle nationale) ainsi que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle (FDPTP).

Le montant attendu de DC RTP pour 2026 s'élève à 3,2 M€, soit une diminution de -1,1 M€ (-25,5%).

Aucune disposition ne porte sur le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR).

Evolution du FNGIR et de la DC RTP de 2021 à 2026

CU GPS&O	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 26-25	Var*/2025 (%)
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR)	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	7,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DC RTP)	5,2 M€	5,2 M€	5,2 M€	5,1 M€	4,3 M€	3,2 M€	-1,1 M€	-25,5%
Sous-total dotations	12,9 M€	12,9 M€	12,9 M€	12,8 M€	12,0 M€	10,9 M€	-1,1 M€	-9,1%

De même, la DGF est estimée à 39,5 M€.

Evolution de la DGF de 2021 à 2026

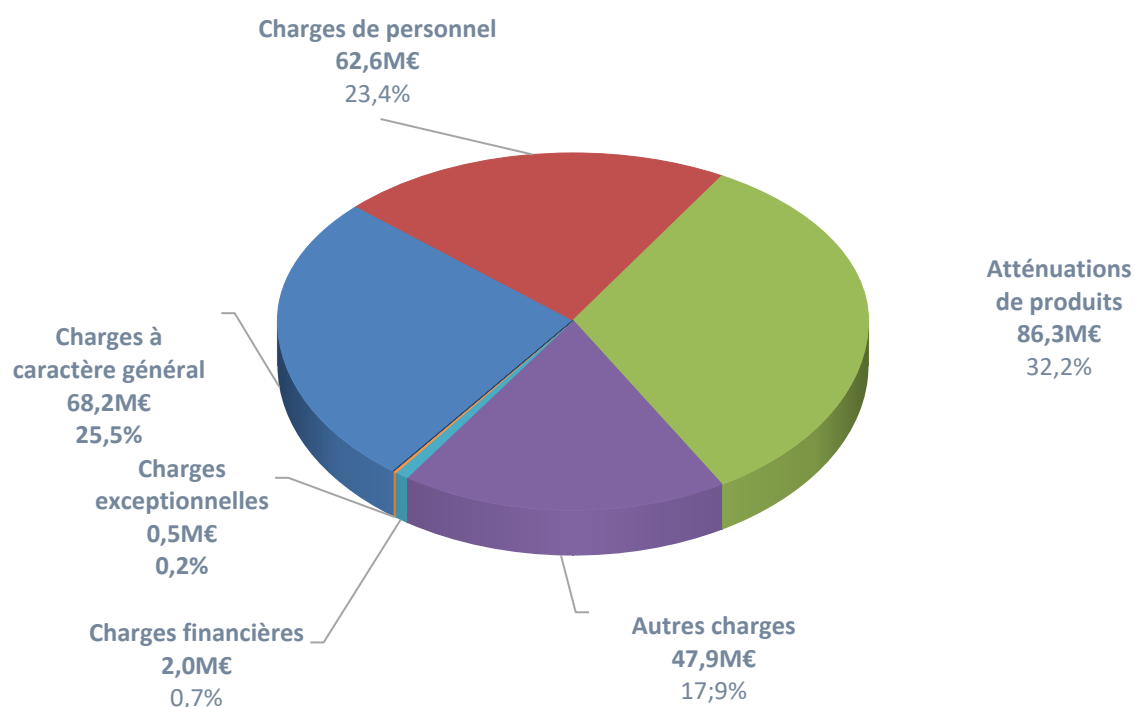
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 26-25	Var°/2025 (%)
Dotation d'Intercommunalité (DI)	15,5 M€	15,7 M€	15,8 M€	16,2 M€	15,2 M€	16,1 M€	0,9 M€	5,9%
Dotation de Compensation (DC)	26,8 M€	26,2 M€	26,0 M€	25,6 M€	24,37 M€	23,40 M€	-1,0 M€	-4,0%
TOTAL	42,3 M€	41,8 M€	41,8 M€	41,8 M€	39,6 M€	39,5 M€	-0,1 M€	-0,2%

Comme exposé ci-dessus, la Dotation de Compensation poursuit sa baisse en 2026 avec une prévision à 23,4 M€ contre 24,4 M€ en 2025, soit – 1 M€ (- 4 %).

La Dotation d'Intercommunalité est estimée à 16,1 M€ afin de tenir compte de l'augmentation de la population.

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

PRINCIPALES DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT



Dépenses réelles de fonctionnement – évolution 2025-2026

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 du budget principal de la Communauté urbaine s'élèvent à 287,2 M€ contre 283,3 M€ en 2025, soit une augmentation de +9,4 M€ (+1,4 %). Les dépenses de fonctionnement sont principalement composées en 2026 des charges à caractère général (68,2 M€), des charges de personnel (62,6 M€) et des atténuations de produits (86,3 M€).

- Chapitre 011 charges à caractère général :

BP 2025	BP 2026
69 041 417 €	68 204 189 €

Les charges à caractère général constituent l'ensemble des dépenses de quotidienneté de la Communauté urbaine, notamment les consommables (eau, énergie, électricité), achats et prestations de service. Elles représentent 25,5% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2026.

Après une période de forte augmentation, l'exercice 2026 marque une rationalisation des charges à caractère général avec une réduction de -1,2% par rapport à 2025.

- Chapitre 012 charges de personnel :

BP 2025	BP 2026
61 307 385 €	62 611 000 €

Les charges de personnel représentent 23,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

L'inscription de 62,6 M€ représente une augmentation des charges de personnel de + 1,3 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Cette hausse de +2,1%, inférieure au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif à +2,9%, souligne une volonté de maîtrise de la masse salariale avec la stabilisation des effectifs permanents en 2026, la diminution de l'enveloppe de revalorisation et la réduction du recours aux non permanents malgré la hausse de la cotisation de la CNRACL.

- Chapitre 014 atténuations de produits :

BP 2025	BP 2026
82 040 000 €	86 338 000 €

Les atténuations de produits sont composées de l'ensemble des mécanismes de solidarité communautaire (Dotation de Solidarité Communautaire, Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, Fonds national de garantie individuel des ressources, Attributions de Compensation...). Les Attributions de Compensation représentent 76,3 M€ sur les 83,6 M€ présentés, soit 88 %.

La Communauté urbaine, qui n'était pas concernée par le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) en 2025, est devenue éligible au DILICO 2026.

Selon les données disponibles, le plafond pouvant être prélevé s'élèverait à 4,1 M€. Le montant est donc inscrit dans les précisions budgétaires.

- Chapitre 65 autres charges de gestion courante :

BP 2025	BP 2026
46 436 082 €	47 883 591 €

Les principaux postes de dépenses sont les participations à des syndicats ou organismes publics pour un montant de 27,3 M€ tels que :

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 16,5 M€, montant stable par rapport à 2025 dans l'attente de recevoir la notification ;
- IDFM : 7 M€ montant stable par rapport à 2025 ;
- - Augmentation de la participation SMSO (GEMAPI) de plus de 78 % en 2026 soit + 1,6 M€ (3,8 M€ vs 2,2 M€). En effet, les projets du SMSO entrent en phase travaux.

Les autres charges de gestion courante comprennent également la participation du budget principal au budget annexe déchets qui représente 8 M€ en 2026.

En parallèle, les autres charges concentrent l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations proposée à isopérimètre du BP 2025. Le détail des subventions par compétence est le suivant :

Evolution des subventions aux associations	2024	2025	2026
COMPETENCE	BP	BP	PREVISIONS
CULTURE	736 000 €	736 000 €	736 000 €
SPORTS	400 000 €	340 000 €	340 000 €
AGRICOLE ET FORESTIER	67 701 €	92 701 €	92 701 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/RELATIONS ENTREPRISES	267 680 €	211 000 €	211 000 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	55 000 €	60 000 €	60 000 €
EMPLOI INSERTION ET MISSIONS LOCALES	512 085 €	429 820 €	429 820 €
ENVIRONNEMENT	381 572 €	390 150 €	390 150 €
HABITAT	201 390 €	161 000 €	161 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE	790 000 €	839 200 €	839 200 €
TOURISME	600 000 €	650 000 €	650 000 €
AUTRES dont CIPAM	738 572 €	238 572 €	238 572 €
TOTAUX	4 750 000 €	4 148 443 €	4 148 443 €

Les autres charges de gestion courante représentent 17,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

- Chapitre 66 charges financières :

BP 2025	BP 2026
1 938 511 €	1 950 000 €

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts financiers de la dette et plus précisément des emprunts contractés par la Communauté urbaine.

Les charges financières représentent près de 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2026 et restent stables par rapport à celles de l'exercice 2025.

- Chapitre 67 charges exceptionnelles :

BP 2025	BP 2026
500 000 €	500 000 €

Les charges exceptionnelles se maintiennent à 0,5 M€ en 2026.

2. La section d'investissement

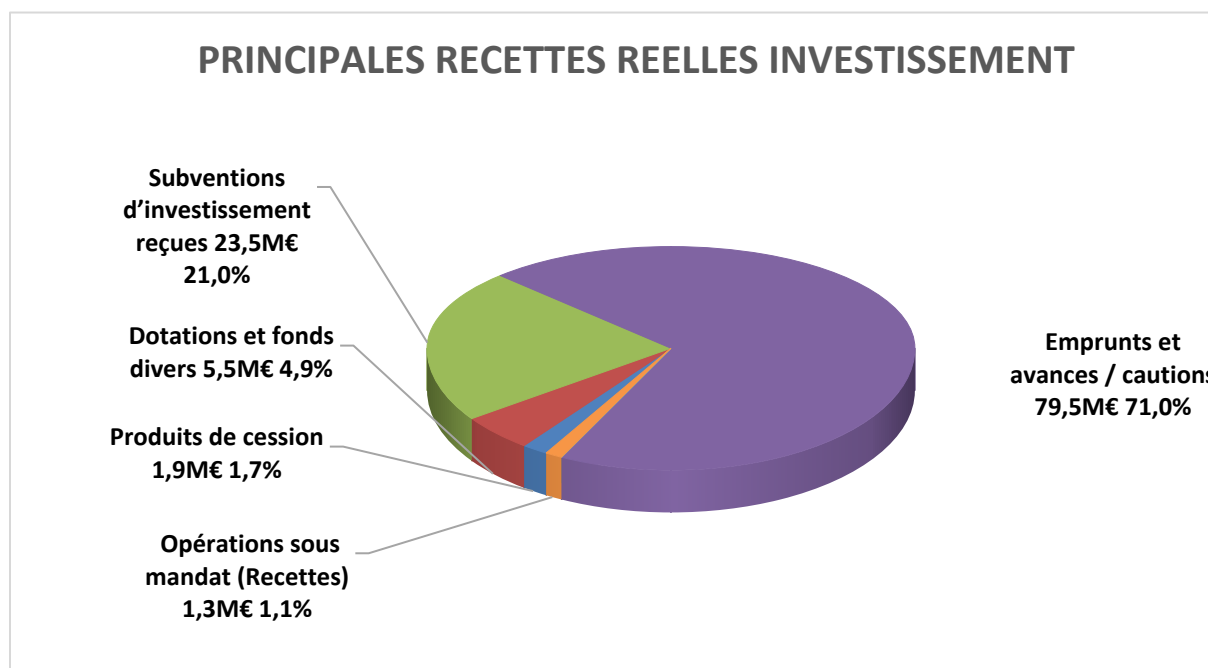
Recettes d'investissement					
	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	8 996 494 €	6 651 552 €	- 2 344 943 €	-26,1%
040	Opérations d'ordre entre sections	13 087 250 €	13 087 250 €	- 0 €	0,0%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100,0%
024	Produits de cession	1 300 000 €	1 935 450 €	635 450 €	48,9%
10	Dotations et fonds divers	18 500 000 €	5 500 000 €	- 13 000 000 €	-70,3%
13	Subventions d'investissement reçues	32 602 252 €	23 467 556 €	- 9 134 696 €	-28,0%
16	Emprunts et avances / cautions	87 028 790 €	79 501 375 €	- 7 527 415 €	-8,6%
21	Immobilisations corporelles	2 500 €	2 500 €	- €	-
23	Travaux	100 000 €	100 000 €	- €	0,0%
27	Autres immobilisations financières	114 506 €	143 296 €	28 790 €	25,1%
4582	Opérations sous mandat (Recettes)	600 000 €	1 273 214 €	673 214 €	112,2%
Total recettes investissement		163 331 793 €	133 662 193 €	- 29 669 601 €	-18,2%

Dépenses d'investissement					
	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€	Evolution en %
040	Opération ordre entre sections	446 235 €	446 500 €	265 €	0,1%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100,0%
10	Dotations et fonds divers	3 500 000 €	3 500 000 €	- €	0,0%
16	Remboursement dette / cautions	10 120 000 €	10 060 000 €	- 60 000 €	-0,6%
20	Immobilisations incorporelles	17 344 322 €	13 243 620 €	- 4 100 702 €	-23,6%
204	Subventions d'équipements	4 182 387 €	7 912 563 €	3 730 176 €	89,2%
21	Immobilisations corporelles	53 143 976 €	23 712 694 €	- 29 431 282 €	-55,4%
23	Travaux	69 641 984 €	69 689 306 €	47 322 €	0,1%
26	Immobilisations financières	2 780 000 €	220 000 €	- 2 560 000 €	-92,1%
27	Autres immobilisations financières	542 889 €	1 604 296 €	1 061 408 €	195,5%
4581	Comptes de tiers	600 000 €	1 273 214 €	673 214 €	112,2%
Total dépenses investissement		163 301 793 €	133 662 193 €	- 29 639 600 €	-18,2%

Le budget d'investissement 2026 s'établit à 133 662 193€ et se repartit entre :

- Les dépenses réelles pour un montant de 131 215 693€ ;
- Les dépenses d'ordre pour un montant de 2 446 500€ dont 2 M€ pour les opérations patrimoniales, toujours égales en recettes d'ordre en interne à la section d'investissement ;
- Les recettes réelles pour un montant de 119 923 391€ dont 79 441 375,47€ d'emprunt d'équilibre ;
- Les recettes d'ordre pour un montant de 21 738 802€ dont
 - o 6 651 552€ pour le virement de la section de fonctionnement ;
 - o 13 087 250€ pour les dotations aux amortissements ;
 - o 2 000 000€ pour les opérations patrimoniales.

2.1. Les recettes réelles d'investissement



Les recettes d'investissement – évolution 2025-2026

Pour 2026, les recettes réelles, hors emprunt d'équilibre, s'établissent à 32,5 M€.

Compte tenu du vote au mois de décembre, d'une part, et de la programmation des projets d'investissement d'autre part, la Communauté urbaine fera, de nouveau, appel à la dette pour financer ses investissements du budget principal via un emprunt d'équilibre. Ce dernier sera actualisé :

- Au moment du budget supplémentaire au mois de juin 2026 via l'intégration des résultats ;
 - En fonction du niveau d'exécution constaté au cours du second semestre 2026 conduisant à pouvoir estimer le besoin de financement résiduel.
- **Chapitre 10 dotations et fonds divers :**

BP 2025	BP 2026
18 500 000 €	5 500 000 €

Le chapitre représente 4,9% des recettes réelles, en baisse de 70% par rapport à 2025.

Cette diminution s'explique exclusivement par la suppression du FCTVA pour un montant de 13,3 M€ conformément aux orientations du projet de loi de finances.

L'inscription de 5,5 M€ concernent la perception de la taxe d'aménagement.

- **Chapitre 13 subventions d'investissement reçues :**

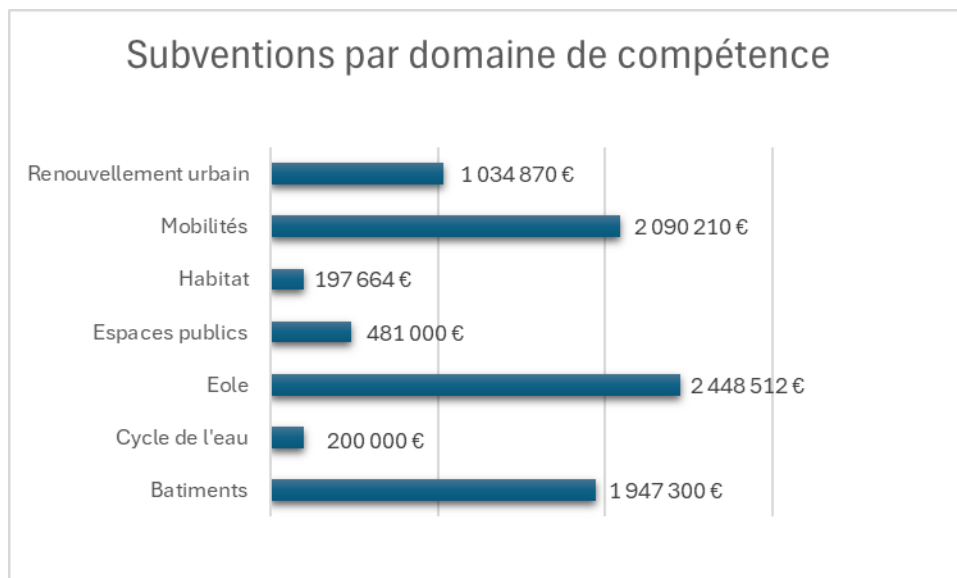
BP 2025	BP 2026
32 602 252 €	23 467 556 €

Le chapitre représente 21% des recettes réelles, en baisse de 28 % par rapport à 2025.

L'inscription de 23,5 M€ concentre :

- Les attributions de compensation d'investissement qui demeurent stables par rapport à 2025 avec 15 M€.

- Les subventions à percevoir qui présentent une baisse de 9,1 M€ par rapport à 2025 et qui confirme la tendance nationale du ralentissement de la dynamique des recettes. Seules les recettes certaines sont inscrites ; elles s'établissent à 8,4 M€ et se répartissent entre les différentes politiques publiques selon :



- **Chapitre 16 emprunt, avances et cautions :**

BP 2025	BP 2026
87 028 790 €	79 501 375 €

L'emprunt d'équilibre s'établit à 79,4 M€ pour 2026, en baisse par rapport aux 87 M€ en 2025. La diminution de 8,6% permet de ralentir la progression de l'endettement et de sécuriser la prospective financière.

- **Chapitre 4582 compte de tiers, opérations sous mandats :**

BP 2025	BP 2026
600 000 €	1 273 214 €

Le chapitre 4582 en recette est en équilibre avec le compte 4581 en dépenses de la même section. En augmentation par rapport à 2025.

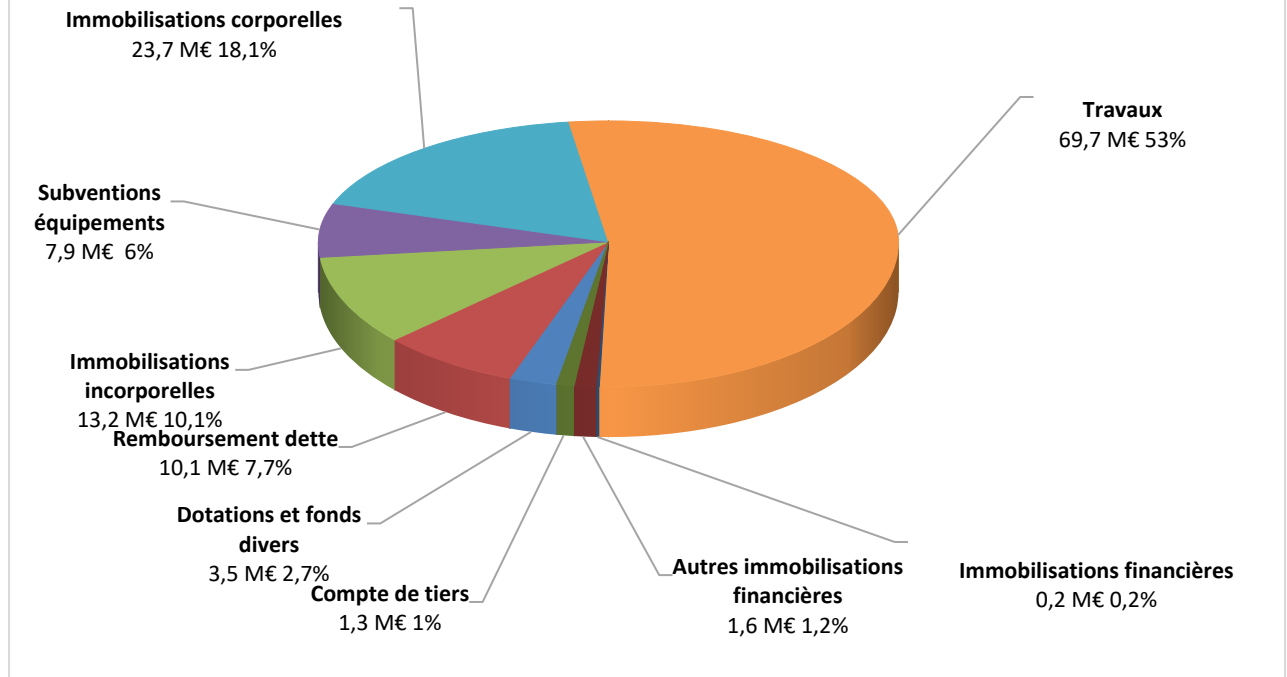
- **Chapitre 024 produits de cession :**

BP 2025	BP 2026
1 300 000 €	1 935 450 €

Les produits de cession sont en augmentation de 49% en 2026 pour s'établir à 1,9 M€.

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement prévues au budget 2026 s'élèvent à 131,2 M€.

Les dépenses d'investissement se composent notamment comme suit :

- 114,6M€ en dépenses d'équipement ;
- 10,1 M€ de remboursement du capital de la dette ;
- 3,5 M€ au titre du remboursement de la TA ;
- 3 M€ d'autres dépenses d'investissement (immobilisations financières, participations, compte de tiers).

Répartition des dépenses réelles d'investissement par direction en 2025 et 2026

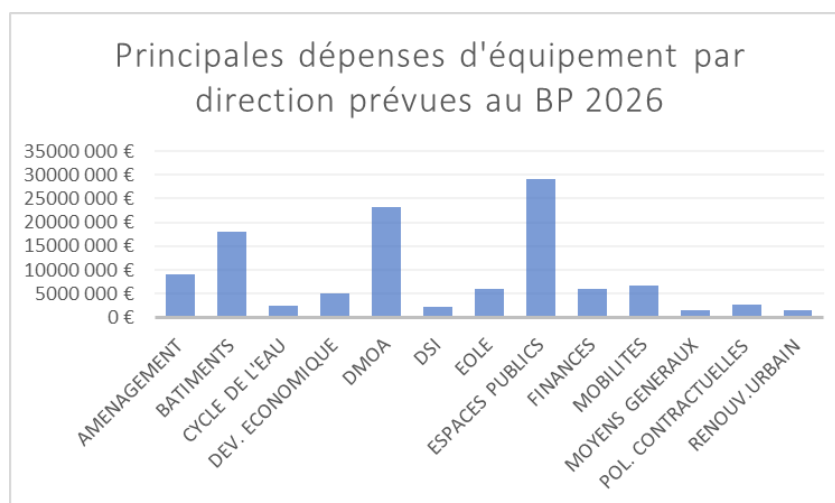
Dépenses réelles d'investissement	2025			2026	
Direction	Crédits ouverts *	Reports	BP	BP	Evolution en €
ADMINISTRATION GENERALE	434 405 €	245 705 €	188 700 €	66 500 €	-122 200 €
AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	42 545 €	324 €	42 221 €	30 000 €	-12 221 €
AMENAGEMENT	30 837 015 €	1 871 932 €	29 319 913 €	9 050 836 €	-20 269 077 €
BATIMENTS	27 072 454 €	8 061 355 €	18 391 000 €	17 909 954 €	-481 046 €
CYCLE DE L'EAU	3 454 801 €	127 600 €	3 034 000 €	3 030 400 €	-3 600 €
CULTURE	293 569 €	52 931 €	244 000 €	445 200 €	201 200 €
DEVE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	12 464 326 €	8 609 246 €	4 270 080 €	5 150 000 €	879 920 €
DMOA	25 435 300 €	0 €	24 860 000 €	25 504 538 €	644 538 €
DSI	3 609 432 €	830 881 €	2 719 650 €	2 220 600 €	-499 050 €
ENERGIE - DEVELOPPEMENT DURABLE	377 857 €	25 356 €	357 000 €	176 400 €	-180 600 €
EOLE	6 040 414 €	190 013 €	5 850 400 €	5 881 600 €	31 200 €
ESPACES PUBLICS	37 213 786 €	1 769 437 €	35 500 000 €	29 000 000 €	-6 500 000 €
FINANCES	20 648 648 €	59 946 €	20 435 435 €	19 661 332 €	-774 103 €
MOBILITES	8 400 728 €	804 301 €	7 516 000 €	6 696 000 €	-820 000 €
MOYENS GENERAUX	4 730 380 €	586 140 €	4 188 000 €	1 533 000 €	-2 655 000 €
POLITIQUES CONTRACTUELLES	3 107 898 €	504 453 €	2 745 963 €	2 714 743 €	-31 220 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	1 951 262 €	296 885 €	1 710 005 €	1 522 070 €	-187 935 €
SPORTS	503 722 €	17 168 €	483 190 €	622 520 €	139 330 €
Total	186 618 541 €	24 053 673 €	161 855 557 €	131 215 693 €	-30 639 864 €

*Crédits ouverts : budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et autorisations spéciales.

- Les dépenses d'équipement par direction :

Dépenses d'équipement	2025			2026	
Direction	Crédits ouverts *	Reports	BP	BP	Evolution en €
ADMINISTRATION GENERALE	434 405 €	245 705 €	188 700 €	66 500 €	-122 200 €
AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE	42 545 €	324 €	42 221 €	30 000 €	-12 221 €
AMENAGEMENT	30 627 728 €	1 811 202 €	28 777 025 €	8 966 540 €	-19 810 485 €
BATIMENTS	27 072 454 €	8 061 356 €	18 391 000 €	17 909 954 €	-481 046 €
CYCLE DE L'EAU	3 454 801 €	127 601 €	3 034 000 €	2 510 400 €	-523 600 €
CULTURE	293 569 €	52 932 €	244 000 €	445 200 €	201 200 €
DEVE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11 564 326 €	8 609 246 €	1 770 080 €	5 150 000 €	3 379 920 €
DMOA	24 266 000 €	0 €	24 260 000 €	23 231 324 €	-1 028 676 €
DSI	3 609 432 €	830 882 €	2 719 650 €	2 220 600 €	-499 050 €
ENERGIE - DEVELOPPEMENT DURABLE	290 857 €	25 357 €	277 000 €	156 400 €	-120 600 €
EOLE	6 040 414 €	190 014 €	5 850 400 €	5 881 600 €	31 200 €
ESPACES PUBLICS	37 212 966 €	1 768 618 €	35 500 000 €	29 000 000 €	-6 500 000 €
FINANCES	6 784 370 €	0 €	6 625 435 €	5 911 332 €	-714 103 €
MOBILITES	8 395 228 €	804 302 €	7 516 000 €	6 696 000 €	-820 000 €
MOYENS GENERAUX	4 731 380 €	586 140 €	4 188 000 €	1 533 000 €	-2 655 000 €
POLITIQUES CONTRACTUELLES	3 107 898 €	504 454 €	2 745 963 €	2 714 743 €	-31 220 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	1 940 429 €	296 052 €	1 700 005 €	1 512 070 €	-187 935 €
SPORTS	503 722 €	17 169 €	483 190 €	622 520 €	139 330 €
Total	170 372 523 €	23 931 354 €	144 312 669 €	114 558 183 €	-29 754 486 €

*Crédits ouverts : budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et autorisations spéciales.



Les dépenses d'équipements prévues au BP 2026 se caractérisent par une forte augmentation de la part allouée aux travaux (et une diminution de la part allouée aux études) traduisant le passage en phase opérationnelle des projets engagés. La dynamique d'acquisition foncière ralentit en 2026.

Les dépenses d'équipement portent sur les principales opérations suivantes :

- Travaux de construction du nouveau bâtiment du Stade Nautique International (SNI) à Mantes-la-Jolie ;
- Travaux de réhabilitation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésy ;
- Travaux de réhabilitation de la piscine et du parking Aquabelle à Meulan-en-Yvelines ;
- Travaux de rénovation du théâtre de la Nacelle à Aubergenville ;
- Travaux CTC des Mureaux ;
- Achèvement des travaux en lien avec le TRAM13 ;
- Solde de la subvention d'équipement versée à l'Institut Parasport Santé ;
- Poursuite de l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) pour EOLE ;
- Opérations de voirie en renouvellement ou développement ; Appel de fonds travaux pour la passerelle Carrières – Poissy ;
- Acquisitions foncières pour le futur quartier de la gare d'Epône-Mézières.

Synthèse des 14 autorisations de programme

Libellé	Démarrage	Clôture	Total
POLES ECHANGES MULTIMODAUX EOLE	2022	2031	132 393 350,00 €
RENOUVELLEMENT URBAIN	2022	2031	109 529 610,00 €
EAUX PLUVIALES	2022	2028	27 054 000,00 €
AMENAGEMENTS CYCLABLES	2022	2027	19 573 746,00 €
PASSERELLES	2022	2026	6 964 105,48 €
TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE	2022	2030	74 647 096,00 €
PARC DE VEHICULES	2022	2024	5 565 180,00 €
SYSTEME D INFORMATION	2022	2024	8 350 655,00 €
ECLAIRAGE ET PUBLIC SIGNALISATION LUMINEUSE TRICO	2023	2029	46 000 000,00 €
RENOUVELLEMENT DE VOIRIE	2023	2027	75 859 000,00 €
OUVRAGES D'ARTS ET RISQUES GEOTECHNIQUES	2023	2027	17 000 000,00 €
VOIRIE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	2023	2028	82 100 000,00 €
FONDS DE CONCOURS	2023	2030	8 525 000,00 €
TRANSFORMATION ESPACES PUBLICS	2026	2032	70 000 000,00 €
Total			683 561 742,48 €

Chaque Autorisation de Programme (AP) fait l'objet d'une actualisation annuelle de ses Crédits de Paiement (CP) afin d'être en adéquation avec la PPI. A ce stade, il est prévu une actualisation au mois de décembre.

Focus sur les budgets annexes

1. Budget annexe déchets

Vision générale du budget annexe déchets 2026

DEPENSES REELLES (en M€)	BP25	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26	RECETTES REELLES (en M€)	BP25	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26
Total dépenses de fonctionnement	67,7M€	66,4M€	-1,3M€	Total recettes de fonctionnement	75,1M€	73,9M€	-1,2M€
Total dépenses investissement	8,9M€	11,6M€	2,7M€	Total recettes investissement	1,6M€	4,1M€	2,6M€
TOTAL DEPENSES REELLES	76,6M€	78,0M€	1,3M€	Total RECETTES REELLES	76,6M€	78,1M€	1,4M€

• Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe déchets

Le budget annexe déchets est essentiellement alimenté par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), évaluée pour 2026 à 59,4 M€, soit une augmentation de + 1,0 M€ (+1,71 %).

Evolution de la TEOM de 2023 à 2026

TAXE-D'ENLEVEMENT-DES-ORDURES-MENAGERES-(TEOM)¤	2023¤	2024¤	2025¤	2026¤	Ecart-26-25¤	Var°/2025¤
TEOM¤	47,0-M€¤	57,0-M€¤	58,4-M€¤	59,4-M€¤	1,0-M€¤	1,71%¤

Les autres produits de gestion courante constituent le second poste de recettes de ce budget annexe, avec 9,4 M€ attendus pour 2026, soit un ralentissement de cette recette de -1,6 M€ (-15%). Il s'agit principalement de la revente des déchets d'emballages, papier, verre.

Néanmoins, la baisse de cette recette s'explique par le transfert de la compétence traitement des déchets à Valoseine et la fin de la convention de traitement des déchets de la Communauté de Communes des

Portes d'Île de France (CCPIF) dorénavant adhérente à Valoseine.

Ce chapitre intègre toutefois la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget général laquelle est fixée à 8 M€ à la suite de la mise en place du chantier d'harmonisation de la compétence déchets.

- **Les dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe déchets s'établissent à 66,4M€ en 2026 contre 67,7 M€ pour le budget primitif 2025, soit une baisse de -1,3 M€.

En 2026, le recul du montant global des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par plusieurs facteurs. Notamment, le transfert intégral de la compétence de traitement des déchets, finalisé en 2025, se traduit par la reprise de la propriété et de l'exploitation de la déchèterie de Triel-sur-Seine optimisée, la baisse du coût de la tonne incinérée ainsi que par le transfert de l'équipement Valène au syndicat Valoseine.

Par ailleurs, la sortie des coûts et recettes liés à la gestion des déchets de la CCPIF et la baisse du prix à la tonne d'incinération des ordures ménagères résiduelles contribue également à la diminution des charges. L'ensemble des facteurs génèrent une réduction du coût de traitement de -1,7 M€.

Les coûts de collectes de proximité (en Porte-à-Porte et en Points d'Apport Volontaire) augmentent légèrement de 1,1 M€ avec une prévision à hauteur de 24,9 M€, contre 23,8 M€ en 2025, en lien avec la livraison de nouveaux logements à l'Est du territoire prévue en 2026.

Le poste des déchèteries pour la collecte et le traitement est réduit de -0,7 M€ pour atteindre 7,1 M€ en 2026 en raison d'un meilleur tri à la source et de la suppression de la facturation Valoseine pour la déchèterie de Triel-sur-Seine.

- **Les dépenses d'investissement du budget annexe déchets**

Les dépenses réelles d'investissement du budget annexe déchets sont en augmentation de 2,7 M€ et s'établissent à 11,6 M€ en 2026 contre 8,9 M€ en 2025.

Comme chaque année, elle se compose essentiellement de :

- Bornes d'Apports Volontaires Aériennes ;
- Bornes d'Apports Volontaires Enterrées ;
- L'achat de bacs de collecte.

Bornes d'Apports Volontaires enterrées :

- Programmation de renouvellement des bornes enterrées obsolètes à hauteur de 1,2 M€
- Poursuite du programme d'implantation de nouvelles bornes enterrées pour les communes volontaires à hauteur de 1 M€.

Achat de bacs de collecte :

- Fourniture courante en bacs pour les usagers (0,8 M€ sur l'année 2026) ;
- Fourniture des bacs pour les professionnels (0,4 M€ pour 2026).

Cette baisse par rapport aux années 2022 2024 s'explique par la fin des grandes campagnes d'harmonisation des bacs (code couleur, sécurité au travail) et par un niveau de distribution désormais courant.

Le programme de réhabilitation de la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine débute sa phase opérationnelle en 2026 pour un montant de 1,2 M€, auquel s'ajoutent les dépenses d'études à hauteur de 0,2 M€.

Le montant de l'emprunt d'équilibre en recettes d'investissement s'élève à 4,1M€.

2. Budget annexe eau potable

Vue d'ensemble du budget annexe eau potable - Evolution 2025 à 2026

DEPENSES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	dont reports et rattachements	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26	RECETTES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	dont reports et rattachements	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26
Total dépenses d'exploitation	11,0M€	2,2M€	10,9M€	10,4M€	-0,5M€	Total recettes d'exploit	19,1M€	0,2M€	18,4M€	18,9M€	0,6M€
Total dépenses investissement	43,5M€	4,2M€	26,2M€	18,3M€	-7,9M€	Total recettes investiss	19,7M€	0,0M€	18,7M€	9,7M€	-9,0M€
TOTAL DEPENSES REELLES	54,5M€	6,4M€	37,1M€	28,7M€	-8,4M€	Total RECETTES REEL	38,7M€	0,2M€	37,1M€	28,7M€	-8,4M€

Le budget annexe eau potable est proposé pour un montant global de 28,7 M€ en 2026 contre 37,1M€ en 2025, soit une baisse de - 8,4 M€.

A noter, la subvention exceptionnelle 2023 de 26,4 M€, partiellement consommée comme prévu, s'élève à hauteur de 11,5 M€ en 2025. L'évolution du montant de la subvention en 2026 sera fonction du résultat de clôture 2025.

Le montant des dépenses réelles d'exploitation se stabilise à hauteur de 10,4 M€ en 2026 contre 10,9M€ en 2025.

Elles couvrent principalement les dépenses d'achat d'eau, l'exploitation des équipements et la maintenance des réseaux.

Parallèlement, les recettes réelles d'exploitation, qui concernent avant tout les produits de services, suivent la même tendance et s'établissent à 18,9 M€ en 2026 contre 18,4 M€ en 2025.

En dépenses réelles d'investissement, les besoins subissent un recul à la suite de l'acquisition exceptionnelle en 2025 de la canalisation Veolia.

Elles s'établissent en 2026 à 18,3 M€ et concernent principalement le traitement de l'eau avec la réalisation de l'unité de dénitratisation de Buchelay, le renouvellement des réseaux et les travaux de rénovation des châteaux d'eau.

Enfin, l'année 2026 marque la finalisation des travaux de dévoiement des réseaux liés au Tram 13 pour un montant estimé à 0,7 M€.

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse en raison de la fin du versement des aides en lien avec le Tram 13 en partie compensées par la subvention à percevoir pour l'unité de dénitratisation de Buchelay (3,5 M€ en 2026 contre 4,9 M€ en 2025).

Par conséquent, le montant de l'emprunt d'équilibre en recettes d'investissement s'élève à 6,3 M€ en 2026 contre 13,8 M€ en 2025.

3. Budget annexe assainissement

Vue d'ensemble du budget annexe assainissement - Evolution 2025 à 2026

DEPENSES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	dont reports et rattachements	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26	RECETTES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	dont reports et rattachements	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26
Total dépenses d'exploitation	30,9M€	5,9M€	28,2M€	30,9M€	2,7M€	Total recettes d'exploitation	35,2M€	3,5M€	35,2M€	40,0M€	4,8M€
Total dépenses investissement	34,2M€	6,1M€	23,8M€	29,6M€	5,8M€	Total recettes investissement	25,0M€	0,3M€	16,8M€	20,5M€	3,7M€
TOTAL DEPENSES REELLES	65,1M€	12,1M€	52,0M€	60,5M€	8,5M€	Total RECETTES REELLES	60,2M€	3,8M€	52,0M€	60,5M€	8,5M€

Le budget primitif du budget annexe assainissement est proposé à hauteur de 60,5M€ en 2026 contre 52 M€ en 2025 (hors reports-rattachements et hors résultats reportés), soit une hausse de + 8,5 M€.

En dépenses réelles d'exploitation, une hausse de 2,7 M€ est liée aux contrats d'exploitation des équipements et à la maintenance des réseaux.

Les recettes réelles d'exploitation sont impactées par la réforme du financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) en lien avec la redevance performance assainissement. Le montant de la redevance perçue sur la facture des abonnés en année N-1 est reversé à l'AESN en année N. Cette redevance est neutre budgétairement avec néanmoins un décalage de 12 mois.

Le montant de l'emprunt d'équilibre en recettes d'investissement s'élève à 12,6 M€ contre 11,2 M€ en 2025.

4. Budget annexe parcs d'activité économique

Vue d'ensemble du budget annexe parcs d'activité économique - Evolution 2025 à 2026

DEPENSES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26	RECETTES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26
Total dépenses de fonctionnement	2,7M€	2,7M€	5,3M€	2,6M€	Total recettes de fonctionnement	6,0M€	0,0M€	2,9M€	2,9M€
Total dépenses investissement	7,5M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	Total recettes investissement	4,2M€	2,7M€	2,4M€	-0,3M€
TOTAL DEPENSES REELLES	10,2M€	2,7M€	5,3M€	2,6M€	Total RECETTES REELLES	10,2M€	2,7M€	5,3M€	2,6M€

Le budget annexe parcs d'activité économique est proposé au montant de 2,6 M€ en 2026 contre 2,7 M€ en 2025.

L'emprunt d'équilibre en recettes d'investissement se stabilise à 2,4 M€ contre 2,7 M€ en 2025.

5. Budget annexe Crématorium

Vue d'ensemble du budget annexe Crématorium- Evolution 2025 à 2026

DEPENSES REELLES (en €)	2025 Crédits ouverts	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26	RECETTES REELLES (en M€)	2025 Crédits ouverts	BP 2025	BP 2026	Différence BP 25 - BP 26
Total dépenses d'exploitation	50 075,00 €	50 075,00 €	31 200,00 €	- 18 875,00 €	Total recettes d'exploitation	50 075,00 €	50 075,00 €	31 200,00 €	-18 875,00 €
Total dépenses investissement	-	- €	- €	- €	Total recettes investissement	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	50 075,00 €	50 075,00 €	31 200,00 €	- 18 875,00 €	Total RECETTES REELLES	50 075,00 €	50 075,00 €	31 200,00 €	-18 875,00 €

Le budget annexe crématorium est proposé au montant de 31 200€ en 2026 contre 50 075€ en 2025.

Le budget annexe, créé en 2025 pour faire suite au transfert de la compétence « création, gestion et extension des crématoriums », concerne la gestion du contrat de Délégation de Service Public (DSP) du crématorium des Mureaux.

L'autonomie financière du budget est assurée, à la fin de premier semestre de l'année suivante (N+1), par le versement de la redevance par le titulaire du contrat de DSP.

En 2025, cette autonomie était garantie par la participation d'équilibre du budget principal.

En 2026, le délégataire du contrat assure le versement de la redevance pour un montant de 31 200€.